



CANTONS-UNIS DE  
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

214

DB9b

Projets d'amélioration de la route 175 des  
kilomètres 60 à 84 et 84 à 227

RFL et SAG / STO-TWK 6211-06-042

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
À tous les médias

## COMMUNIQUÉ

### Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84 à Stoneham-et-Tewkesbury

#### LA MUNICIPALITÉ DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY PREND POSITION

Stoneham, le 3 mars 2005 - Le Conseil municipal de Stoneham-et-Tewkesbury prend position en faveur de l'option de contournement de la route 175 actuelle. « Notre position repose sur le fait que la ministre déléguée et le sous-ministre aux Transports, madame Julie Boulet et monsieur André Bossé, nous ont confirmé qu'aucun coût direct ou indirect ne serait à la charge des citoyens de Stoneham notamment en ce qui a trait à l'entretien futur de l'actuel boulevard Talbot et sur la signature d'un protocole d'entente à cet effet » affirme le maire, monsieur Dany Barbeau.

Les 21 et 23 février derniers, le ministère des Transports organisait sur le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury des journées portes ouvertes portant sur le réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84. Le ministère des Transports a alors présenté aux citoyens et aux citoyennes deux options « bonifiées » de tracés depuis la séance d'information organisée par le BAPE le 24 novembre 2004. Un tracé dit de contournement et un tracé dit dans l'axe. Les citoyens et les citoyennes ont ainsi eu l'occasion de rencontrer individuellement les promoteurs du projet, et de faire part de façon verbale ou écrite de leurs commentaires et de leurs suggestions.

« Le Conseil municipal a cheminé dans ce dossier avec l'aide d'un groupe de travail constitué de citoyens afin de s'assurer que les répercussions du projet sur la collectivité soient réduites au maximum, et que l'ensemble de la population puisse s'exprimer face aux deux options étudiées » affirme monsieur Barbeau.

Le projet aura immanquablement des impacts majeurs aux niveaux social, environnemental, économique et visuel sur le milieu et sur la collectivité. Le Conseil municipal tient à réitérer que sa prise de position est conditionnelle au respect, par le gouvernement et le promoteur, des exigences formulées dans la résolution qu'il a adoptée le 14 février. Entre autres :

/1...

**NATURELLEMENT**  
*différent*



- Que le gouvernement du Québec s'engage à entretenir à perpétuité les sections de la 175 non utilisées par le réaménagement;
- Que le gouvernement du Québec procède au réaménagement des sections résiduelles de la 175, dans le but de rendre au boulevard un caractère plus local et sécuritaire;
- Que la municipalité continue d'être impliquée concrètement dans le processus d'élaboration des plans et lors des travaux ;
- Que le gouvernement du Québec, en collaboration avec la municipalité, mette en place un mécanisme qui faciliterait le déplacement des familles expropriées sur le territoire de la municipalité.

Ainsi, le Conseil municipal tient à rappeler que la municipalité partage la volonté d'amélioration de la sécurité routière, mais celle-ci ne peut être atteinte sans respecter notre environnement, notre paysage, nos objectifs de développements ainsi que nos résidants. Les objectifs spécifiques, que la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite voir respecter dans le projet de réaménagement de la route 175, reposent sur une vision globale du développement du territoire ainsi que sur la prise en compte des répercussions à long terme.

- 30 -

Source : Direction générale  
Fabienne Mathieu  
Tél. : (418) 848-2381

Le sous-ministre adjoint  
Direction générale de Québec et de l'Est

Le 15 février 2005

Monsieur Dany Barbeau  
Maire  
Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury  
325, chemin du Hibou  
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G0A 4P0

OBJET : Entretien de la route 175

---

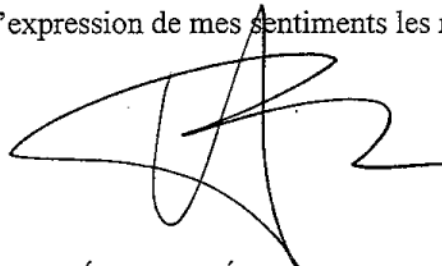
Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet de réfection de la route 175 dans les limites de votre municipalité, certaines sections de la route actuelle ne seraient plus requises pour la circulation de transit.

Même si le ministère reconnaît que ces sections ont un caractère local, il est évident que la charge que représente l'entretien d'une telle route est importante. De plus, le Ministère s'est engagé à réaliser un axe sécuritaire destiné au transit entre Québec et Saguenay.

Pour ces raisons, le ministère des Transports est prêt à signer une entente officielle avec la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, pour conserver l'entretien annuel de l'actuelle route 175 dans ces secteurs.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



ANDRÉ F. BOSSÉ, ing.

LB/CS/do

c.c. Luc Bergeron, ing. Direction de Québec



CANTONS-UNIS DE  
STONEHAM ET TEWKESBURY  
M.R.C. DE LA  
JACQUES-CARTIER

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
OU COPIE DE RÉOLUTION #28-05**

du 14 février 2005

À la séance ordinaire du Conseil des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury, tenue le 14 février 2005, et à laquelle étaient présents Monsieur Dany Barbeau, maire

et les conseillers suivants : Mme Hélène Napert  
M. Gontran Blouin  
M. Jacques Dugal  
M. André Sabourin  
Mme Gaétane G. St-Laurent  
M. Viateur Morin

**DEMANDES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 175  
SUR LE TERRITOIRE DES CANTONS-UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY**

Considérant que le ministère des Transports du Québec prévoit la construction d'une route à quatre voies séparées sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que le tracé de cette route sera déterminé par le conseil des ministres ;

Considérant que quelque soit le tracé retenu, le projet aura des impacts majeurs aux niveaux social, environnemental, économique et visuel sur le milieu et sur la collectivité ;

Il est en conséquence proposé par Monsieur le conseiller Jacques Dugal, appuyé par Monsieur le conseiller André Sabourin et résolu :

Que la municipalité continue d'être impliquée concrètement dans le processus d'élaboration des plans et lors des travaux ;

Que pour toutes les sections de la 175 non utilisées par le réaménagement :

- Le gouvernement du Québec s'engage, via un bail emphytéotique, à entretenir les sections de la 175 non utilisées par le réaménagement selon les normes en vigueur au ministère (entretien et réparation de la structure et déneigement) ;
- Le gouvernement du Québec procède à la révision de la géométrie des sections résiduelles de la 175 dans le but de :
  - Réduire la vitesse de circulation ;
  - Réduire la largeur des voies et de l'emprise afin de répondre aux exigences d'une circulation routière locale ;
  - Refaire la surface pavée ;
- Le gouvernement du Québec procède au reboisement des secteurs déboisés par les travaux et des sections de la 175 qui pourraient être abandonnées.

Que pour le Parc de la forêt ancienne du Mont Wright, le gouvernement du Québec :

- Rétrocède à la municipalité les terrains, bordant le parc, qui seront acquis par le ministère des Transports ;
- Aménage l'entrée du parc, modifiée par le réaménagement de la route à quatre voies séparées ;
- S'assure qu'une signalisation adéquate pour le parc soit présente aux abords de la route à quatre voies séparées ;

Que pour le réseau routier local :

- En aucun cas la municipalité ne contribuera financièrement à des travaux routiers associés directement ou indirectement au réaménagement de la route 175 ;
- Le gouvernement du Québec profite du réaménagement de la 175 pour structurer des sections du réseau routier local, et favorise le développement économique local.

Que pour les pertes reliées aux expropriations :

- Le gouvernement du Québec, en collaboration avec la municipalité, mette en place un mécanisme qui faciliterait la relocalisation des familles expropriées sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Michel Chatigny, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME



Charlesbourg, le 12 janvier 2005

Monsieur Dany Barbeau, maire  
Municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury  
325, chemin du Hibou  
Stoneham (Québec) G0A 4P0

**OBJET :** Demande d'information dans le dossier de réaménagement de la route 175 à Stoneham-et-Tewkesbury  
Projet n° : 20-3972-9902  
**GCO : 2004-12-07-16**

---

Monsieur,

Cette lettre fait suite à vos demandes de renseignements concernant le projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84 à Stoneham-et-Tewkesbury. Vous trouverez ci-dessous la plupart des informations que vous nous avez demandées. Pour ce qui est des informations manquantes, nous vous les ferons parvenir dès qu'elles seront disponibles.

Informations demandées :

- **La mise à jour des cartes afin que l'ensemble des entrées et des sorties prévues y figurent.**

Nous sommes actuellement en train de modifier les tracés selon ce que nous avons convenu lors de la rencontre du 14 décembre 2004. Nous vous ferons parvenir les cartes aussitôt qu'elles seront disponibles.

- **Les bases de calcul détaillées ayant servi à établir les coûts de construction des deux options.**

Voici les bases de calcul des coûts des tracés qui ont été présentés le 24 novembre 2004 dans le cadre de la séance d'information du BAPE.

Tracé de contournement :

Km 60 à 77	17 km X 4,1 M\$/km	= 70 M\$
Km 77 à 84	5 km X 3,2 M\$/km	= 16 M\$
	2 km X 2,1 M\$/km	= 4 M\$
Total travaux		= 90 M\$
Activités connexes (17,6%)		= 16 M\$
Activités complémentaires, environnement, gestion		= 1 M\$
Mesures d'atténuation particulières		= 1,2 M\$
Acquisitions		= 7,2 M\$
Services publics		= 1,3 M\$
Contingence, réserve, risques, inflation		= 8 M\$
Total des autres frais		= 35 M\$
Total travaux + autres frais		= 125 M\$

Tracé dans l'axe (présenté le 24 novembre):

Ce sont les mêmes frais que ceux encourus pour le tracé en contournement, avec en surplus :

Acquisitions	= 8 M\$
Travaux dans la circulation	= 4 M\$
Total surplus	= 12 M\$
Total du projet dans l'axe	= 137 M\$

- **Les données précises concernant les coûts d'entretien du boulevard Talbot entre les kilomètres 60 et 74 (dénéigement et travaux annuels de voirie).**

Les coûts d'entretien d'hiver se montent à près de 130 000 \$ par année actuellement pour la portion de la route 175 entre les kilomètres 60 et 74 pour un entretien de niveau 1 (le plus élevé). Comme le déneigement est donné à contrat, ce montant représente tous les frais encourus par l'entrepreneur, incluant certaines dépenses fixes comme les locaux de la compagnie, l'entreposage de la machinerie, etc.

Les coûts d'entretien d'été comprennent les éléments de sécurité (marquage, signalisation et glissières de sécurité), la chaussée (nettoyage, rapiéçage manuel ou mécanisé), le drainage (nettoyage de fossés, de ponceaux et de puisards) ainsi que l'entretien préventif sur les structures. Ramenés annuellement, ces entretiens coûtent environ 45 000 \$ au ministère des Transports. Les coûts totaux de l'entretien de la route 175 actuelle entre les kilomètres 60 et 74 sont d'environ 175 000 \$.

Ces montants représentent les coûts d'entretien d'une route nationale. Une fois devenue locale, les coûts d'entretien de la route 175 devraient être d'environ 105 000 \$ (75 000 \$ d'entretien d'hiver et 30 000 \$ d'entretien d'été).

- **Les coûts futurs d'entretien des quatre voies séparées entre les kilomètres 60 et 74.**

Les coûts du déneigement d'une future route à quatre voies séparées seraient d'environ 210 000 \$. Il en coûterait autour de 52 000 \$ pour l'entretien d'été. Les coûts annuels d'entretien de la nouvelle route à quatre voies séparées de 14 kilomètres se monteraient donc à environ 262 000 \$.

- **Les résultats de l'étude économique concernant l'évaluation de la valeur des propriétés dans le secteur du boulevard Talbot qui a été rétrocédé à la municipalité, entre les limites de Québec et la jonction de la route 371.**

L'étude est en cours de réalisation. Elle devrait être disponible dans les prochaines semaines. Nous vous la ferons parvenir aussitôt qu'elle sera disponible.

- **L'évaluation des compensations financières reliées aux deux options dans le cadre de la perte d'habitats du poisson.**

Les pertes de l'habitat du poisson ne sont pas compensées financièrement mais plutôt par des projets où on va recréer des zones d'habitats du poisson. De façon théorique, nous avons évalué que les pertes en habitats du poisson devraient être d'au maximum 1,29 hectare pour le tracé de contournement. Ce total représente l'addition de 100% des surfaces (la longueur X la largeur) de tous les ponts et ponceaux qui seront construits pour aménager la nouvelle route. C'est donc la superficie maximale d'habitats fauniques qui sera perdue si 100% de la superficie de tous les ponts et ponceaux était considérée comme des pertes d'habitats. Selon l'APEL, le coût des projets permettant de compenser des pertes de 1,29 hectares serait d'un peu moins de 220 000 \$. Les coûts incluent la conception, les travaux et les plantations.

Cependant, le Ministère a comme objectif d'éviter le plus possible les pertes d'habitats en utilisant des techniques de constructions qui vont générer le minimum de pertes d'habitats fauniques. Par exemple, on va enfouir les ponceaux pour permettre de recréer le substrat du cours d'eau. Ce qui signifie que dans la réalité, ce n'est pas 100% des surfaces des ponts et ponceaux qui seront considérées comme une perte d'habitats. Suite à la mise en place de mesures d'atténuation, les habitats qui n'auront pu être épargnés seront compensés, à superficie égale, par un ou plusieurs projets de revitalisation et ce, en fonction des habitats fauniques réels qui seront touchés.

Pour ce qui est du tracé dans l'axe, nous calculerons les pertes d'habitats lorsque nous aurons statué sur un tracé.



- **Étude hydrogéologique des impacts appréhendés sur les nappes phréatiques en considération de l'existence des puits individuels.**

L'étude hydrogéologique réalisée en 2003 est annexée à la présente lettre. L'étude pour le tracé dans l'axe ainsi que la mise à jour pour le tracé en contournement seront envoyées à la Municipalité aussitôt qu'elles seront complétées.

- **Les résultats de l'étude sur le bruit.**

Les études sonores des deux tracés présentés le 24 novembre 2004 sont annexées à la présente lettre. Les résultats de ces deux études ont aussi été transposés sur les mosaïques que vous avez en main.

- **La liste des coûts des travaux de réaménagement du réseau routier local et de la remise aux normes du boulevard Talbot dans les cas des deux options.**

Dans le tracé de contournement, les travaux de réaménagement du réseau local devraient toucher entre autres les rues Murphy, Touraine, de la Randonnée, de l'Escalade, Whalen et l'entrée du parc de la Jacques-Cartier. Dans le tracé dans l'axe, dépendamment du tracé retenu, les rues Crawford, Harvey, 1<sup>ère</sup> Avenue et Saint-Edmond pourraient être réaménagées en partie.

Comme le Ministère conserve l'entretien du boulevard Talbot, celui-ci ne sera pas réaménagé. Cependant, la troisième voie de circulation pourrait être utilisée par les cyclistes.

Les coûts de ces travaux sont inclus dans le coût total du projet.

- **Simulations visuelles avant et après pour les deux options.**

Les simulations visuelles pour le tracé de contournement sont présentement en cours de réalisation. Nous prévoyons faire des simulations statiques dans le secteur résidentiel Randonnée/Touraine, sur la rue Saint-Edmond et au croisement de la route 175 avec la route à quatre voies séparées au kilomètre 69. Lorsque nous aurons statué sur un tracé dans l'axe, nous déterminerons quelles sont les simulations visuelles nécessaires.

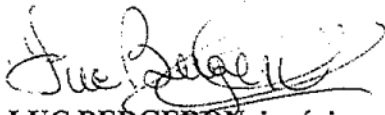
- **Simulations auditives pour l'option de contournement.**

Tel que spécifié plus haut, les études sonores sont annexées à la présente lettre.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à contacter Claude Sirois à la Direction de Québec, au 380-2003, poste 2250.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



**LUC BERGERON, ingénieur**

LB/CS/do

c.c. : M. André F. Bossé, ing., sous-ministre adjoint, DGQE  
M. Claude Stevens, ing., chef du Service des inventaires et du plan

p.j.



**CANTONS-UNIS DE  
STONEHAM-ET-TEWKESBURY**

Stoneham, le 2 décembre 2004

Monsieur Bossé  
Sous-ministre  
Ministère des Transports  
475, boul. de l'Atrium  
Charlesbourg (Québec) G1H 7H9

**Objectif :** Demande d'information dans le dossier du réaménagement de la route 175 à Stoneham

---

Monsieur Bossé,

Dans l'attente d'une réponse à notre demande à l'effet de reporter de quelques mois le début des procédures d'audiences publiques, la municipalité a besoin d'informations supplémentaires pour compléter l'analyse des deux options de tracé présentées par le MTQ.

À cet effet, nous vous demandons de nous fournir dans les meilleurs délais :

- La mise à jour des cartes afin que l'ensemble des entrées et des sorties prévues y figurent ;
- Les bases de calcul détaillées ayant servi à établir les coûts de construction des deux options ;
- Les données précises concernant les coûts d'entretien du boulevard Talbot entre les kilomètres 60 et 74 (déneigement et travaux annuels de voirie) ;
- Les coûts futurs d'entretien des quatre voies séparées entre les kilomètres 60 et 74 ;
- Les résultats de l'étude économique concernant l'évaluation de la valeur des propriétés dans le secteur du boulevard Talbot qui a été rétrocédé à la municipalité, entre les limites de Québec et la jonction de la route 371 ;
- L'évaluation des compensations financières reliées aux deux options dans le cadre de la perte d'habitats du poisson ;
- Étude hydrogéologique des impacts appréhendés sur les nappes phréatiques en considération de l'existence des puits individuels;

/1 ...

**NATURELLEMENT**  
*différent*



- Les résultats de l'étude sur le bruit ;
- La liste et les coûts des travaux de réaménagement du réseau routier local et de la remise aux normes du boulevard Talbot dans les cas des deux options ;
- Simulation visuelle avant et après pour les deux options ;
- Simulation auditive pour l'option de contournement.

Vous comprendrez que les documents sont indispensables à l'analyse précédant la préparation des mémoires qui devraient être déposés au BAPE. Ils devront nous être transmis dans les meilleurs délais.

Le maire,



Dany Barbeau

c.c. : Monsieur Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement  
Monsieur Nicolas Juneau, ministère de l'Environnement, direction des évaluations  
Monsieur Jean-Sébastien Fillion, Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement

  
*different*

Gouvernement du Québec  
Cabinet du ministre de l'Environnement  
et leader adjoint du gouvernement

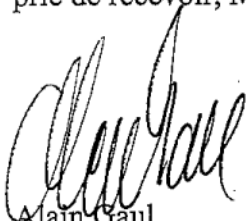
Québec, le 2 décembre 2004

Monsieur Dany Barbeau, maire  
Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury  
325, chemin du Hibou  
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G0A 4P0

Monsieur le Maire,

Au nom du ministre de l'Environnement et leader adjoint du gouvernement,  
M. Thomas J. Mulcair, j'accuse réception de votre lettre du 25 novembre 2004  
concernant le projet de prolongement de l'autoroute 73 (secteur Stoneham).

Soyez assuré que votre correspondance fera l'objet de l'attention requise et je vous  
prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Alain Gaul  
Directeur de cabinet



CANTONS-UNIS DE  
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
À tous les médias

COMMUNIQUÉ

Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175  
entre les kilomètres 60 et 84 à Stoneham-et-Tewkesbury

LA MUNICIPALITÉ DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY  
PRÉSENTE SA POSITION

Stoneham, le 25 novembre 2004 – Les 26 et 27 avril 2004, le ministère des Transports (MTQ) organisait sur le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury des séances d'informations portant sur le réaménagement de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84, auxquelles plus de 500 citoyens et citoyennes ont assisté. Le MTQ présenta alors un tracé qui faisait totalement fi des caractéristiques de notre territoire et des objectifs exprimés par la municipalité depuis plusieurs années.

Le Conseil municipal a demandé, dès le début du mois de mai, une rencontre avec le ministre des Transports afin d'enclencher une démarche qui permette d'étudier une deuxième option au tracé proposé par le MTQ. On tient à vous rappeler que la municipalité partage la volonté d'amélioration de la sécurité routière, mais celle-ci ne peut être atteinte sans respecter notre environnement, notre paysage et nos objectifs de développements.

Les objectifs spécifiques que la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite voir respecter dans le projet de réaménagement de la route 175 reposent sur une vision globale du développement du territoire ainsi que sur la prise en compte des répercussions à long terme :

- Maximiser la réutilisation de l'emprise de la route 175 afin d'éviter les problèmes d'étalement urbain et ses conséquences sociales, économiques et environnementales à long terme;
- Préserver et améliorer le paysage exceptionnel de la vallée en limitant le déboisement et en embellissant certains secteurs dégradés;
- Profiter du changement de destination du boulevard pour :
  - structurer et relier des sections du réseau routier local;
  - favoriser le développement économique local.
- Améliorer de manière durable le niveau de vie des résidents adjacents à la route 175 en leur offrant des possibilités de relocalisations diversifiées sur le territoire de la municipalité;
- Réduire les impacts sur l'environnement en limitant le déboisement, la modification au relief naturel et les impacts sur les milieux hydriques (la rivière des Hurons est une source d'eau potable de la ville de Québec);
- Limiter au maximum l'augmentation des coûts d'entretien du réseau routier local.

**NATURELLEMENT**  
*différent*



Une rencontre avec la ministre déléguée aux Transports, Madame Julie Boulet, responsable du projet, a permis de lui faire part de nos objectifs et de lui présenter un tracé alternatif développé suite aux commentaires que les citoyens et les citoyennes ont formulés.

Suite à la réunion, Madame Boulet a donné le mandat au MTQ d'étudier sérieusement le tracé proposé par la municipalité afin que soit déposée au Bureau des Audiences Publiques en Environnement (BAPE) une deuxième option de tracée basée sur les recommandations formulées par la municipalité. D'ailleurs, la comparaison et la sélection de variantes sont intrinsèques à la démarche d'évaluation environnementale. Le but poursuivi par la municipalité étant que la population ait la possibilité de s'exprimer sur DEUX options de tracé lors de l'audience publique. Ces dernières démarches ont dû se faire très rapidement afin de respecter les échéanciers que s'étaient fixés le MTQ qui vise à débiter les travaux en 2006.

La nouvelle option de tracé proposée par le M.T.Q. lors de la séance d'information organisée par le BAPE le 24 novembre 2004, n'est pas le tracé que la municipalité avait soumis à la ministre déléguée aux Transports. Il s'agit d'un tracé fait par le ministère des Transports à partir des objectifs que la municipalité avait présentés. La municipalité considère que l'évaluation de la nouvelle option de tracé, appelé tracé dans l'axe, a été précipitée. Il a fallu deux ans au ministère des Transports pour procéder à l'étude et à l'évaluation de la première option de tracé, appelé tracé de contournement, et moins de deux mois pour le tracé dans l'axe. Pour la municipalité, il est important de d'évaluer un tracé empruntant l'axe actuel de la route 175 considérant que le milieu récepteur est déjà perturbé. Il ne faut pas perdre de vue que les impacts de ce projet seront permanents.

En clair, nous ne disposons pas d'études complètes pour pouvoir juger des scénarios proposés et les représentants du ministère n'ont pu donner les réponses aux questions des citoyens lors de la séance d'information.

La municipalité demande un report de procédures d'audiences publiques de quelques mois afin que tous les acteurs puissent bénéficier d'un laps de temps essentiel à une bonne analyse sur la base d'études d'impacts préparées selon les règles de l'art.

La municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury tient à souligner qu'elle désire la meilleure option pour l'ensemble de la collectivité.

- 30 -

Source : Direction générale





**CANTONS-UNIS DE  
STONEHAM-ET-TEWKESBURY**

Stoneham, le 25 novembre 2004

Madame Julie Boulet  
Ministre déléguée aux Transports  
700, boul. René-Lévesque Est, 29<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1

**Objet : Projet de prolongement de l'autoroute 73 (secteur Stoneham)**

---

Madame la Ministre,

Le 28 janvier dernier, nous avons fait parvenir une lettre à monsieur Yvon Marcoux, ministre des Transports, afin de lui faire part de certaines lacunes que la municipalité a relevées dans l'étude d'impacts et qui méritaient une analyse approfondie.

La municipalité souhaitait alors collaborer avec le ministère des Transports. Toutefois, étant donné que l'ampleur du projet dépassait nos moyens, nous sollicitons une aide financière de 20 000 \$ afin de nous aider à structurer notre vision du projet dans le respect de vos objectifs. Malheureusement, cette demande essuya un refus le 14 avril 2004.

Suite à notre rencontre, le 21 septembre dernier, vous avez donné le mandat au ministère des Transports d'étudier sérieusement le tracé proposé par la municipalité. Le ministère élaborera un nouveau tracé, appelé tracé dans l'axe, qu'il présenta à la population de Stoneham le 24 novembre 2004 lors d'une séance d'information organisée par le BAPE. La logique confirmée de part et d'autre lors de notre rencontre avec vous n'a malheureusement pas transpiré dans la présentation faite par le ministère des Transports à la population. Le ministère n'a semblé être guidé que par une logique de techniques, de critères et de standards et non pas d'objectifs.

La municipalité considère donc que l'évaluation de l'option de tracé dans l'axe a été bâclée. Il a fallu deux ans au ministère des Transports pour procéder à l'étude et à l'évaluation de la première option de tracé, appelé tracé de contournement, et moins de deux mois pour le tracé dans l'axe. Pour la municipalité, il est demeuré important d'évaluer un tracé empruntant l'axe actuel de la route 175 considérant que le milieu récepteur est déjà perturbé. Il ne faut pas perdre de vue que les impacts de ce projet seront permanents.

/1...

**NATURELLEMENT**  
*différent*



Nous partageons les objectifs de sécurité routière, cependant notre but est de rendre le tracé plus viable pour notre municipalité, et ce, en respectant une vision de développement harmonieux et durable.

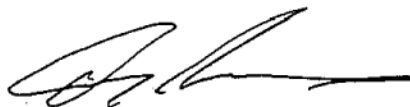
Cependant, l'ampleur du projet dépasse, tout comme en janvier dernier, nos moyens. C'est pour cette raison qu'une fois de plus, nous sollicitons une aide financière de 20 000 \$ afin d'engager des ressources qui nous aideront à compléter l'analyse du projet dans le respect de vos objectifs.

Nous apprécierions également une deuxième rencontre avec vous afin d'assurer le suivi du dossier.

Soyez assurée que nous sommes guidés par une vision globale et à long terme dont les principes directeurs reposent sur les valeurs du développement durable auxquelles votre gouvernement attache beaucoup d'importance.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le maire,



Dany Barbeau

c.c. : M. Yvon Marcoux, ministre des Transports  
M. Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement  
Mme Sarah Perreault, députée de Chauveau  
Mme Fabienne Mathieu, directrice générale  
Membres du Conseil municipal  
Membres du groupe de travail sur le prolongement de l'autoroute



CANTONS-UNIS DE  
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Stoneham, le 25 novembre 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair  
Ministre de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de prolongement de l'autoroute 73 (secteur Stoneham)**

---

Monsieur le Ministre,

Les 26 et 27 avril 2004, le ministère des Transports (MTQ) organisait sur le territoire de Stoneham-et-Tewkesbury des séances d'informations portant sur le réaménagement de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84, auxquelles plus de 500 citoyens et citoyennes ont assisté. Le MTQ présenta alors un tracé qui faisait totalement fi des caractéristiques de notre territoire et des objectifs exprimés par la municipalité depuis plusieurs années.

Le Conseil municipal a demandé, dès le début du mois de mai, une rencontre avec le ministre des Transports afin d'enclencher une démarche qui permette d'étudier une deuxième option au tracé proposé par le MTQ. On tient à vous rappeler que la municipalité partage la volonté d'amélioration de la sécurité routière, mais celle-ci ne peut être atteinte sans respecter notre environnement, notre paysage et nos objectifs de développements.

Une rencontre avec la ministre déléguée aux Transports, Madame Julie Boulet, responsable du projet, a permis de lui faire part de nos objectifs et de lui présenter un tracé alternatif développé suite aux commentaires que les citoyens et les citoyennes ont formulés.

Suite à la réunion, Madame Boulet a donné le mandat au MTQ d'étudier sérieusement le tracé proposé par la municipalité afin que soit déposée au Bureau des Audiences Publiques en Environnement (BAPE) une deuxième option de tracé basée sur les recommandations formulées par la municipalité. D'ailleurs, la comparaison et la sélection de variantes sont intrinsèques à la démarche d'évaluation environnementale. Le but poursuivi par la municipalité étant que la population ait la possibilité de s'exprimer sur DEUX options de tracé lors d'audiences publiques. Ces dernières démarches ont dû se faire très rapidement afin de respecter les échéanciers que s'étaient fixés le MTQ qui vise à débiter les travaux en 2006.

/1...

**NATURELLEMENT**  
*différent*

Depuis, le MTQ élaborera un nouveau tracé, appelé tracé dans l'axe, qu'il présenta à la population de Stoneham le 24 novembre 2004 lors d'une séance d'information organisée par le BAPE.

La municipalité considère que l'évaluation de l'option de tracé dans l'axe a été bâclée parce que fondée, entre autres, sur une conception technique révolue basée sur une vision à court terme. Il a fallu deux ans au MTQ pour procéder à l'étude et à l'évaluation de la première option de tracé, appelé tracé de contournement, et moins de deux mois pour le tracé dans l'axe. Pour la municipalité, il est important d'évaluer un tracé empruntant l'axe actuel de la route 175 considérant que le milieu récepteur est déjà perturbé. Il ne faut pas perdre de vue que les impacts de ce projet seront permanents.

En clair, nous ne disposons pas d'études complètes pour pouvoir juger des scénarios proposés et les représentants du ministère n'ont pu donner les réponses aux questions des citoyens lors de la séance d'information.

La municipalité désire plus que jamais la tenue d'audiences publiques, mais compte tenu des circonstances, souhaiterait un report des procédures de quelques mois afin que tous les acteurs puissent bénéficier d'un laps de temps essentiel à une bonne analyse sur la base d'études d'impacts préparées selon les règles de l'art.

La municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury vous assure qu'elle est guidée par une vision globale et à long terme dont les principes directeurs reposent sur les valeurs du développement durable auxquelles votre gouvernement attache beaucoup d'importance.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le maire,



Dany Barbeau

c.c. : M. Yvon Marcoux, ministre des Transports  
Mme Julie Boulet, ministre déléguée aux Transports  
Mme Sarah Perreault, députée de Chauveau  
Mme Fabienne Mathieu, directrice générale  
Membres du Conseil municipal  
Membres du groupe de travail sur le prolongement de l'autoroute